



DECISION N° 484 / D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 30 DECEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N° 002 PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONR/FODECC/CIPM/2025 DU 17 SEPTEMBRE 2025 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AVOCATS POUR L'ASSISTANCE JURIDIQUE AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

- VU La Constitution du Cameroun ;
- VU La Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- VU La Loi n°2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
- VU La Loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- VU Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
- VU Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU Le Décret N° 2025 / 013 du 14 Janvier 2025 portant réorganisation et fonctionnement du FODECC
- VU Le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC
- VU Le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;
- VU L'avis d'appel d'offres national Restreint en procédure d'urgence N°002/AONR/FODECC/CIPM/2025 / du 17 septembre 2025, pour le recrutement d'un cabinet d'Avocats pour l'assistance juridique au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) ;
- VU La proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés en date du 26/11/2025

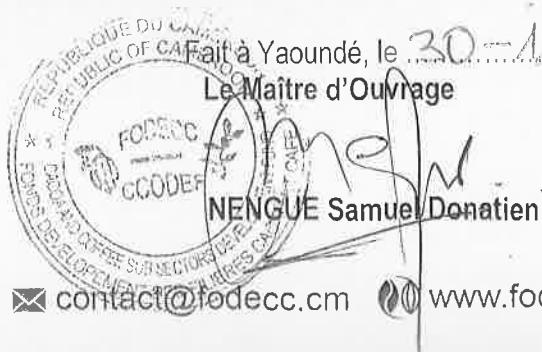
DECIDE

Article 1er : La Société CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS DN ASSOCIATES AVOCATS , B.P : 34 571 YAOUNDE, Téléphone : **694 911 342** est attribuaire de la Lettre Commande relative à l'avis d'appel d'offres national Restreint N°002/AONR/FODECC/CIPM/2025 / du 17 Septembre 2025, en procédure d'urgence, pour le recrutement d'un Cabinet d'Avocats pour l'Assistance Juridique au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) ; pour un montant de **FCFA 19 914 750** (Dix-neuf millions neuf cent quatorze mille sept cent cinquante) TTC et un délai d'exécution de **douze (12) mois**.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- Autres



Fait à Yaoundé, le 30/11/2025
Le Maître d'Ouvrage

NENGUE Samuel Donatiens